

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Vente d'un immeuble situé 1 rue Alphée Maziéras – Périgueux – Monsieur Said BENCHARQUI – 3 000 €.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Vu l'article L.213-11 du code de l'urbanisme, et les articles R213-16 et R213-17 ;

Considérant que le Président du Grand Périgueux a informé par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 01/07/25, Monsieur TEILLET Pierre et Monsieur BERNARD Pascal, les anciens propriétaires ou leurs ayants droit à titre universel, de sa décision d'aliéner le bien situé 1 rue Alphée Maziéras sur la commune de Périgueux et les a invités à opter entre l'exercice immédiat de leur droit de rétrocession ou la renonciation à ce droit ;

Considérant que conformément à l'article R213-16, le défaut de réponse de Messieurs TEILLET et BERNARD dans le délai indiqué équivaut à une renonciation au rachat du bien ;

Considérant que selon la même procédure, Monsieur BENCHARQUI Said, acquéreur lésé de la vente, a été notifié par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 08/09/25, et qu'il a fait connaître par courriel en date du 16/09/25, son intention d'acquérir le bien au prix indiqué de 3 000 € ;

Considérant que le Président a le pouvoir de décider des cessions immobilières d'un montant inférieur à 180 000€ TTC ;

DECIDE

Article 1 : de vendre à Monsieur BENCHARQUI Said la parcelle cadastrée AO 393 d'une superficie totale de 17 m², située 1 rue Alphée Maziéras sur la commune de Périgueux, au prix de 3 000 € et les frais de notaire à sa charge.

Article 2 : de désigner Maître Claudia MEDEIROS, de l'office notarial SCP Nelly BORIE & Claudia MEDEIROS, à PERIGUEUX, pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le **19 SEP. 2025**

Le Président,
Jacques AUZOU

Affiché le :

19 SEP. 2025